

Trait d'union

N°23

spécial

SPÉCIAL ELECTIONS DE VOS REPRÉSENTANTS DE LOCATAIRES



Novembre | 2014 |

Vous êtes appelés à désigner vos représentants au Conseil d'Administration de l'OPH 77

Quand voter ?

Votez le plus tôt possible, dès réception de votre matériel de vote et en tenant compte des délais d'acheminement postal, car tout bulletin arrivé après le 24/11/2014 minuit ne pourra être pris en compte !

Qui peut voter ?

- Chaque locataire possédant un contrat de location au plus tard 6 semaines avant la date de l'élection et ont toujours la qualité de locataire de l'Office. Par contre, **il n'y a qu'un seul électeur par contrat de location.**
- **Les sous-locataires d'une association** titulaire d'un bail et agréée.

Rappel sur le rôle de vos administrateurs

Les administrateurs représentants des locataires, participent activement aux décisions prises au Conseil d'Administration. Ils sont au nombre de 4. Ils sont appelés à siéger pour 4 ans. Vos représentants de locataires ont voix délibérative et ont les mêmes pouvoirs et les mêmes obligations que les autres administrateurs.

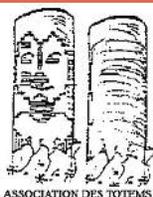
Ils participent entre autres :

- au vote du budget
- à la fixation des loyers
- au programme de travaux d'entretien, de réparations ou de réhabilitation du patrimoine...

Ils sont membres de divers bureaux, commissions et comités en place.

Déroulement

Le matériel de vote est envoyé à partir du 10 novembre 2014. Vous votez par correspondance. Le dépouillement est fixé au 25 novembre 2014 au siège social de l'OPH 77. Les résultats vous seront communiqués en décembre.



■ Chantal ALLOYAU

- Alain FREDON
- Lahcen MORCHID
- Djamila KERROUM (ELKHIA)
- El-Djida MOUCER (RACHEDI)
- Adeline DE ANDRADE
- Frédéric EKWE
- Abdelouahed ZEMANI

Pourquoi votre association se présente-t-elle aux élections ?

Notre association a une grande expérience dans le domaine du logement et de l'action locative. Cette expérience sera mise à profit pour représenter l'ensemble des locataires de l'OPH 77. Nous défendrons les intérêts individuels et collectifs de ceux-ci. Nous porterons leurs souhaits et revendications au conseil d'administration de l'office.

Quels sont vos objectifs ?

Diminuer les charges locatives tout en améliorant le confort, exiger la vérification attentive de tous les travaux effectués par les entreprises, exiger un contrôle sérieux de la réalisation des travaux de l'entretien en conformité aux prestations définies dans les contrats. Le représentant élu de la liste s'engage à être présent à toutes les réunions de conseils, délégations, commissions. Celles-ci ne sont pas des promesses vaines, mais une volonté de l'association obtenir un meilleur cadre de vie dans le respect de chacun.



■ José DUCHARNIAT

- Jean MEPANDY
- Nicole FAGNEN
- Alexandra GLOVACKI
- Mahoua BAKAYOKO
- Catherine GAUTHIER-BOURDON
- Reine Marie RAFTON
- Khadjetou KEBE

Pourquoi votre association se présente-t-elle aux élections ?

Le prix des loyers et celui des charges locatives augmentent et pèsent de plus en plus sur nos budgets. Par vos loyers, vous êtes les premiers financeurs des HLM.

Notre cadre de vie doit être amélioré : certains immeubles vieillissent et des travaux sont nécessaires (y compris à l'intérieur des appartements). Halls, escaliers, extérieurs, espaces communs... doivent être mieux entretenus et plus agréables à vivre. Locataires HLM, nous ne sommes pas des « citoyens de seconde zone ».

Quels sont vos objectifs ?

Nous continuerons à être le relais auprès de l'OPH 77 et, avec vous, nous contribuerons à faire entendre notre parole. Vos réclamations ont droit à une réponse ECRITE. Le contrôle sérieux des charges, la rapidité des interventions sont nos priorités. Nous veillerons à ce que le suivi des entreprises qui interviennent soit renforcé.

La CSF – 3^{ème} organisation nationale de défense des locataires, présente dans toute la Seine-et-Marne - appelle les locataires soucieux de leurs droits et qui veulent « mieux vivre ensemble » à voter pour la liste CSF.



■ Natacha GOUSSIES

- Emilie CHALOT
- Carinne SIBA KOUMBA
- Marie-Thérèse BANCE
- Issaka BANCE
- Sabrina CLÉMENT
- Yvette GEGOU
- Jean MÉTREAU

Pourquoi votre association se présente-t-elle aux élections ?

L'association DAL HLM est rattachée à l'association Droit Au Logement (DAL) et œuvre chaque jour avec et pour les locataires afin que les offices HLM offrent enfin des logements dignes, entretenus et en nombre suffisant.

Notre liste souhaite faire écho à tous les locataires de l'OPH 77 qui vivent dans des locations vétustes, mal entretenues et dans une insécurité toujours plus grande.

Nous voulons que les travaux engagés par l'OPH 77 ne soient pas simplement un cache-misère mais bel et bien une réhabilitation des quartiers, que les loyers soient utilisés à bon escient pour offrir plus de place en HLM, mais également un meilleur cadre de vie pour les locataires.

Nous dénoncerons tous les abus qui pourraient intervenir durant notre mandat comme nous le faisons d'ores et déjà à l'échelle nationale.

Nous lutterons contre les expulsions et les logements insalubres qui sont proposés à certains locataires.



- **Michèle BAILLY**
- Raymond RUDD
- Annick FREDRIKSEN
- Josiane TORTILLON
- Abdelkader CHALLAM
- Catherine OSCHÉ
- Oria BOUCHOUCHA
- Isabel FERRER

Pourquoi votre association se présente-t-elle aux élections ?

L'ALURM existe depuis 48 ans et jusqu'à ce jour vous nous avez fait confiance.

Nous espérons, qu'une fois de plus, vos votes iront à notre Association.

Nous continuerons de servir d'intermédiaire entre vous et votre bailleur.

Quels sont vos objectifs ?

Lors des 4 années à venir nous ferons comme par le passé, c'est-à-dire, vous représenter auprès de votre bailleur pour toutes les décisions à prendre ou à soulever : sécurité, vandalisme, dégradations de toutes sortes, câblage télévision, travaux à effectuer, que ce soit hors, ou dans les appartements.

Bref, tout ce qui vous gêne au quotidien.



- **Philippe PLAISANCE**
- Salah BOUGHERIS
- Kossiwa (José) TISSOU
- Guy DÉSORMIÈRE
- Yanick COTTRELLÉ
- Jeannie LACLAU-POURRET
- Albert RUDEAUX
- Louis CANTILLON

Pourquoi votre association se présente-t-elle aux élections ?

A la C.N.L., nous avons toujours été présents à ce type d'élections, car nous pensons que les locataires, usagers du logement social, ont leur mot à dire dans un Conseil d'administration où sont prises les décisions qui les concernent. Un administrateur C.N.L. s'engage à défendre leurs intérêts, tant au niveau local que national.

Quels sont vos objectifs ?

Nos objectifs, pour les quatre années à venir, sont de s'opposer à l'augmentation des loyers et des charges locatives, et que soient portées auprès des pouvoirs publics ces revendications les plus légitimes.

C'est aussi, dans le cadre du vécu quotidien, signaler ce que ressentent les locataires, faire en sorte qu'ils soient entendus et que l'OPH 77, le plus important bailleur de Seine et Marne, remplisse au mieux la mission sociale qui lui a été confiée.



- **Jean-Claude COULLEAU**
- Pierre HOUY
- Joseph BERTILLE
- Raymond LEBEAU
- Annyck BESNARD
- Micheline RENAULT
- Gislaïne MARQUIS
- Jean-Joseph CAMPOS

Pourquoi votre association se présente-t-elle aux élections ?

Administrateur, nous représentons les locataires auprès du bailleur. Les locataires attendent que nous puissions convaincre celui-ci d'améliorer sans cesse notre mieux vivre, la tranquillité, la sécurité, l'environnement et de maîtriser les charges et les loyers. A ce propos, depuis plusieurs années au conseil d'administration je vote contre l'augmentation des loyers ; ma détermination et ma persévérance commencent à porter leurs fruits : pour 2015 la moyenne de cette augmentation sera inférieure à 1 %. Ce n'est pas suffisant. Je demande une pause complète de ces augmentations.

Quels sont vos objectifs ?

De plus en plus de familles ont de grandes difficultés à payer leur loyer. C'est pourquoi nous devons être assidus dans les commissions et les conseils d'administration, là où se décident les travaux, le vote du budget, l'augmentation des loyers, les charges etc. Je m'y emploie continuellement avec détermination, et efficacité. Nous connaissons bien les problèmes que vous rencontrez au quotidien, nous habitons les mêmes immeubles que vous. C'est avec vous que nous changerons les choses.

Comment voter

Rappel

Le vote

Le vote a lieu par correspondance au scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle au plus fort reste sans radiation ni panachage.

Les documents de vote

Vous avez d'ores et déjà du recevoir l'ensemble du matériel par courrier, à savoir :

- les différentes professions de foi,
- une carte T dispensée d'affranchissement et détachable,
- les étiquettes à code barre correspondant aux listes en présence.

Le calendrier

Le dépouillement des votes aura lieu au Siège Social de l'OPH 77 le 25/11/2014.

Par correspondance

■ Choisissez la liste de candidats de votre choix

Le feuillet "Liste des candidats" présente les listes en présence, constituées par les locataires. Il comporte des étiquettes autocollantes sur lesquelles sont imprimés des codes-barres identifiant chaque liste et permettant de comptabiliser les votes.

Après avoir lu les professions de foi et fait votre choix, décollez l'étiquette adhésive correspondant à la liste qui recueille votre préférence.

■ Collez l'étiquette adhésive sur la carte-réponse

Après avoir décollé l'étiquette du feuillet "Liste des candidats", apposez celle-ci sur la carte-réponse T, à l'emplacement prévu à cet effet, en respectant le sens indiqué, coin rouge en bas à droite.

Sous peine de nullité, vous ne devez appliquer qu'une seule étiquette, correspondant aux listes en présence, sur la carte-réponse T dans la zone "Expression du vote". La carte-réponse T ne doit comporter aucune mention manuscrite, aucun signe de quelque nature qu'il soit. Les votes considérés comme blancs seront les cartes-réponses T qui ne comportent aucune étiquette à code-barres.

■ Envoyez la carte-réponse

Une fois l'étiquette collée sur la carte-réponse T, détachez cette dernière et postez-la le plus tôt possible, sans la mettre sous enveloppe et sans l'affranchir.

Les cartes-réponses parvenues à la boîte postale après le 24/11/2014 minuit ne seront pas prises en compte.

NB : Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, cette opération électorale a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté).